



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 6 FÉVRIER 2017, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #17-24
Procès-verbal
du 09-01-
2017

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 9 janvier 2017, tel que rédigé.

Période de
questions

La période de questions débute à 20:01 et se termine à 20:05.

Rés. #17-25
Comptes du
mois

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2017, au montant de 121,694.31 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #17-26
Compte du
mois -
Règlement
#16-698

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2017 du règlement #16-698 (Décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas), au montant total de 390.92\$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #17-27
Compte du
mois - Règl
#16-700

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2017 du règlement #16-700 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg), au montant total de 185 312.38 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #17-28
Équipement
informatique

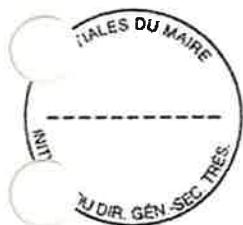
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité acquière des équipements informatiques et logistiques pour un montant de 7,000\$ plus taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

Rés. #17-29
Équipement
voirie

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité acquière un chlorateur, un clapet au puits numéro 2, un compacteur plaque diesel et un monte-charge pour un montant de 34,020 \$ plus taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 7 ans.



No de résolution
ou annotation

Rés. #17-30
Fresque

Attendu que la résolution #16-155 concernant le montant des appuis financiers pour un montant total de 50,000\$ a été comblé par les partenaires financiers suivants :

• Caisse Desjardins	15,000\$ (2 ans)
• Boralex	15,000\$ (3 ans)
• Fonds de développement régional	20,000\$
• Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	1,000\$
• Ministère de la Culture et des Communications	<u>500\$</u>
Total des contributions	51,500\$

Attendu que le budget de la fresque est réparti de la façon suivante :

• Partenaires	51,500\$
• Fonds de développement des territoires	33,400\$
• Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	<u>11,850\$</u>
Budget total	96,750\$

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise la mairesse, Madame Parise Cormier, et le directeur général, Monsieur François Drouin, à signer le protocole d'entente et que montant payable par la municipalité soit prélevé du fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

Rés. #17-31
Adoption du
programme
triennal
d'immo. 2017-
2018-2019

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement rejeté ;

Que les conseillers municipaux adoptent le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, tel que lu par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, enlevant les points sur l'Hôtel de Ville et la rénovation de l'Hôtel de Ville actuel faisant passer le montant total du programme à 6,819,040\$ au lieu de 8,671,340\$.

Vote

Pour : Madame Louise Thouin, Monsieur Robert Pilote
Contre: Messieurs Mark Cardwell, Robert Paquet, Réjean Morency, Léopold Michel

Rés. #17-32
Invitation -
Transport
camps de jour
2017

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour le transport des jeunes aux camps de jour :

- Autobus Beaupré enr. et;
- Autobus des Monts

Ajournement
de la séance

À 20h10 la mairesse, madame Parise Cormier, ajourne la séance du Conseil municipal pour quelques minutes.

Reprise de la
séance

Reprise de la séance à 20h21.

Explication et
consultation
sur une
dérogation
mineure -

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre, au 3016, rang St-Antoine, le déplacement et l'agrandissement du bâtiment accessoire existant (remise isolée) situé à une distance de 11,2 m de la limite des hautes eaux de la rivière et à une distance de 6 m de la limite avant du lot alors que le règlement de zonage prescrit, aux articles 340,



No de résolution
ou annotation

3016, St-Antoine

348 et 350 et à l'annexe J, qu'aucun empiétement supplémentaire du bâtiment n'est autorisé dans la bande de protection riveraine de 20 m mesurée à partir de la limite des hautes eaux de la rivière et que la distance minimale exigée entre le bâtiment visé et la limite avant du lot est de 10 m. À titre d'effet, il y aurait empiètement de l'ensemble de la remise à même la bande de protection riveraine et empiètement, pour une superficie de 14,8 m², empiètement de 4 mètres de la remise à même la marge de recul.

39 personnes étaient présentes.

Un commentaire a été adressé au Conseil municipal:

- Est-ce qu'il va empiéter dans la bande riveraine?

Rés. #17-33
Dérogations mineures au
3016, St-Antoine

Attendu que la demande de dérogation mineure visant à permettre le déplacement et l'agrandissement du bâtiment accessoire existant (remise isolée) situé à une distance de 11,2 m de la limite des hautes eaux de la rivière et à une distance de 6 m de la limite avant du lot;

Attendu que la demande permet de renaturaliser la partie de la bande riveraine située à proximité de la rivière ;

Attendu que la demande permet d'accroître la fonctionnalité et l'esthétisme de la remise existante ;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer qu'une installation septique conforme aux normes applicables peut être aménagée sur ce lot malgré les travaux projetés ;

Attendu que lors de la réunion du 26 janvier 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure visant à permettre, au 3016, rang St-Antoine, le déplacement et l'agrandissement du bâtiment accessoire existant (remise isolée) situé à une distance de 11,2 m de la limite des hautes eaux de la rivière et à une distance de 6 m de la limite avant du lot alors que le règlement de zonage prescrit, aux articles 340, 348 et 350 et à l'annexe J, qu'aucun empiétement supplémentaire du bâtiment n'est autorisé dans la bande de protection riveraine de 20 m mesurée à partir de la limite des hautes eaux de la rivière et que la distance minimale exigée entre le bâtiment visé et la limite avant du lot est de 10 m. À titre d'effet, il y aurait empiètement de l'ensemble de la remise à même la bande de protection riveraine et empiètement, pour une superficie de 14,8 m², empiètement de 4 mètres de la remise à même la marge de recul.

Rés. #17-34
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 26 janvier 2017, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu :

Que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
3016, rang St-Antoine	Agrandissement bâtiment complémentaire	#17-3
490, rue de la Loutre	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	#17-4
1910, boul. les Neiges	Installation d'une enseigne	#17-5
1861, avenue Royale	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#17-6
48, rue Nagano	Pavillon Olympique	#17-8
207, rue du Faubourg	Pavillon patinoire	#17-9
93, rue des Hirondelles	Garage	#17-10
16, rue de la Savane	Construction neuve	#17-11

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 3016, rang St-Antoine : que le requérant ait déposé un rapport d'un technologue ou ingénieur illustrant une installation septique conforme aux normes applicables pour cette propriété en considérant l'addition d'une ou deux chambres.

Rés. #17-35
Permis PIIA -
125, rue
Portage-des-
Mousses

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 125, rue Portage-des-Mousses;

Attendu que la zone H1-108 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que le bâtiment projeté a davantage une apparence de garage que d'une habitation unifamiliale isolée notamment en raison de la présence visuelle importante de la porte de garage et qu'en ce sens, une modification de l'architecture est requise;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 26 janvier 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu :

Que les conseillers municipaux refusent d'accorder le permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 125, rue Portage-des-Mousses.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt pour la revitalisation du village au montant de 464,000\$. Une dispense de lecture est demandée.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Mark Cardwell à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt pour les travaux de la rue du Faubourg au montant de 656 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Robert Paquet à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt pour les travaux du rang Saint-Nicolas au montant de 680 000\$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Réjean Morency à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le Plan d'urbanisme (Règlement numéro 15-672) . Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 15-677) . Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage (Règlement numéro 15-674) . Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Robert Paquet à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement de lotissement. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (Règlement numéro 15-673) . Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #17-36
Adoption Règl
#17-711

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement #17-711 modifiant le règlement de zonage. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retrancrit au long.

Rés. #17-37
Adoption Règl
#17-712

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement #17-712 modifiant le règlement de lotissement. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retrancrit au long.

Rés. #17-38
Formation
FQM

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité inscrive Madame Parise Cormier à la formation «Entrevue radio et télé» et Madame Louise Thouin à celle sur la «Gestion financière» offertes par la FQM en février et mars pour un montant de 770,00\$ (excluant les taxes).



No de résolution
ou annotation

- Rés. #17-39
Embauche nouveaux pompiers
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux engagent Messieurs Simon Théberge et Nicolas Martineau comme pompiers.
- Rés. #17-40
Motion de félicitations à Alex Harvey
- Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que la municipalité adresse une motion de félicitations à Alex Harvey pour ses récentes prestations en Coupe du monde de ski de fond, soit la victoire au 15 km style libre et en sprint par équipe et la troisième place au relais 4 X 7,5 km. La municipalité est fière de compter parmi ses citoyens un athlète de calibre international.
- Rés. #17-41
Nomination Comité Sécurité et transport
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux nomment Madame Marie Gagnon sur le Comité sécurité et transport en remplacement de Madame Isabelle Lessard.
- Rés. #17-42
Souper bénéfice Club Optimiste
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que la municipalité participera à la 11ème édition du souper bénéfice annuel du Club Optimiste Côte-de-Beaupré le samedi 4 mars prochain et réserve une table pour 10 personnes au coût de 250,00\$.
- Rés. #17-43
Nomination Comité de concertation de haltes du paysage
- Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux nomment Monsieur Simon Théberge comme membre du comité de concertation de haltes de paysage, en remplacement de Madame Chantale Richard et, comme nouveau membre du comité, Madame Marie Gagnon.
- Rés. #17-44
Nouveau poste de Contremaître aux travaux publics
- Attendu que la municipalité, lors de son budget 2017, a prévu un nouveau poste pour les travaux publics, soit un contremaître;
Attendu que la municipalité souhaite embaucher cette nouvelle personne pour le printemps 2017;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement rejeté ;
Que le Conseil municipal fasse paraître une annonce pour embaucher un contremaître des travaux publics.
- Vote**
Pour: Madame Louise Thouin, Monsieur Robert Pilote
Contre: Messieurs Mark Cardwell, Robert Paquet, Léopold Michel, Réjean Morency
- Rés. #17-45
Substitut du Maire au conseil de la MRC
- Attendu la démission de Monsieur Mark Cardwell de son poste de remplaçant de la mairesse au conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et appuyé par monsieur Réjean Morency et



No de résolution
ou annotation

Rés. #17-46
Embauche
ÉCO-CENTRE

unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux désignent monsieur Léopold Michel pour agir à titre de substitut de la mairesse au Conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré lorsque celle-ci sera dans l'impossibilité d'y représenter la municipalité.

Attendu que l'entente avec Monsieur Denis Bolduc est expirée;

Attendu que le conseiller Monsieur Léopold Michel a lu une proposition de renouvellement de service avec Monsieur Denis Bolduc;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et appuyé par monsieur Réjean Morency et majoritairement rejeté ;

Que le Conseil municipal autorise la signature de l'entente déposée par Monsieur Léopold Michel.

Vote

Pour : Messieurs Léopold Michel, Réjean Morency, Robert Paquet

Contre : Mesdames Parise Cormier et Louise Thouin, Messieurs Mark Cardwell, Robert Pilote

Période de questions

La période de questions débute à 20h59 et se termine à 21h42.

Fin de la séance

Levée de la séance à 21 heures 42.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier